

Moyens administratifs 2024 : peut mieux faire M.le ministre, et il y a urgence !

Exceptionnellement présent **jeudi** 21 décembre au CSA ministériel du MEN de fin d'année sur les moyens 2024, G.Attal a eu à cœur d'exposer qu'il était intervenu pour que son département ministériel obtienne des moyens supplémentaires.

Il est d'autant plus regrettable que cela ne se soit pas concrétisé, s'agissant des personnels autres qu'enseignants, notamment administratifs, par des créations nettes de postes. Or, mis à part le déploiement d'emplois sur des missions particulières et la prise en compte, qu'il faut saluer, du retard accumulé en matière informatique - mais quel en sera l'effet à court terme sur les défaillances et les besoins urgents en matière de systèmes d'information ? - rien ne vient soulager l'ordinaire du fonctionnement d'une administration aux abois qui peine de plus en plus à remplir ses missions de base.

Pire, conséquence du mécanisme qui fait que les moyens administratifs suivent les variations d'effectifs et les créations d'établissements, des académies perdent à nouveau des moyens par redéploiement. Certaines en sont à plusieurs dizaine perdues au fil des années (voir diaporama carte scolaire).

Quant aux moyens dédiés aux services académiques, leur progression ne concerne, comme déjà indiqué, que des missions ciblées qui ne soulageront à priori en rien le fonctionnement ordinaire mais indispensable de l'administration centrale et des académies.

Dès lors, comment répondre aux besoins réels de l'administration du système éducatif et à la fuite des compétences faute d'attractivité, question qui est loin de ne concerner que les enseignants ?

A&I UNSA a signé un relevé de décisions en faveur des personnels administratifs afin d'améliorer de manière conjuguée la situation des collègues adjoint-es, secrétaires, attaché-es et la qualité du service public.

Cette qualité, que ce soit celle du service ou celle des conditions de travail des collègues, ne fait que se dégrader.

Nos collègues en tirent pour grand nombre d'entre-eux une souffrance au travail accrue dont témoigne la saisine des registres SST.

Face à cette situation qui inévitablement rejaillit sur la bonne conduite des politiques pédagogiques et éducatives, nous attendons du ministre, dans le cadre de ce « relevé de décisions », qui ne demande qu'à être poursuivi et renforcé, une attention soutenue et des mesures fortes afin que le système éducatif ait l'administration qui lui est indispensable, avec des personnels formés, requalifiés et revalorisés, adjoint-e secrétaire attaché-e, du ministère aux académies et établissements, du secrétaire général d'académie au secrétaire général d'EPLÉ .